

## Pouvoir pour l'Assemblée Générale de la SMAI du 27 juin 2011

En application de l'article 16 des Statuts de la SMAI, chaque membre peut recevoir procuration de trois membres au plus. Cette procuration est transmissible.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ donne par la présente pouvoir à  
M<sup>me</sup>, M. \_\_\_\_\_ pour me représenter à l'Assemblée Générale de la SMAI du  
27 juin 2011 portant sur la modification des statuts dans le but de demander la reconnaissance d'utilité  
publique.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(signature précédée de la mention manuscrite : « Bon pour pouvoir »)